

# CAUSES

---

# COMMUNES

---

TRIMESTRIEL DES SOCIALISTES  
VILLE DE GENÈVE

B-ECONOMY



LAPOSTE

P.P.  
CH-1205  
Genève

*POUR  
UN NUMÉRIQUE  
DE GAUCHE !*

---

AVRIL - MAI - JUIN 2022

59

---

# COMMENT (NE PAS) S'EN PASSER ?

FRANÇOIS MIREVAL  
COPRÉSIDENT DU PS VILLE DE GENÈVE  
COORDINATEUR DU CAUSES COMMUNES N°59

*Jour après jour, le numérique prend une place de plus en plus grande dans nos vies. Loisirs, profession, démarches administratives : qu'on le souhaite ou non, qu'on le cherche ou non, il est difficile d'y échapper. Faut-il s'en plaindre ou s'en réjouir, à l'heure où la quasi-totalité de la population possède un smartphone, mais pas toujours un ordinateur ? L'équipe du Causes Communes vous propose quelques pistes de réflexion.*

Dans ce numéro, notre Magistrat municipal, Sami Kanaan nous parle de l'importance qu'il accorde à la transition numérique, et nous explique pourquoi il l'a associée au nom même de son département. Pour le canton, nos deux élu-es à l'Exécutif cantonal s'expriment également. Thierry Apothéloz s'interroge et nous interroge sur le type de société numérique que nous devrions envisager, et Anne Emery-Torracinta nous explique pourquoi une éducation au numérique doit faire partie

de la formation scolaire, sans être pour autant une éducation par le numérique. Nos deux candidates à la candidature au Conseil d'Etat, Carole-Anne Kast et Caroline Marti, nous font part de leurs projets en la matière (la rédaction de ce numéro date d'avant le congrès de désignation de l'une d'entre elles pour l'élection de 2023).

Dans le monde du travail, le droit à la déconnexion est fréquemment évoqué, et nous en parlons. D'un autre côté, la fracture numérique est un important facteur d'injustice sociale, en particulier pour les personnes en situation de précarité et en recherche d'emploi, qui méritent, elles, un droit à la connexion ! Un article leur est consacré, étayé de propositions concrètes.

Un détour par le juridique est nécessaire, pour évoquer les problèmes de surveillance ou de protection des données. Nous vous proposons même quelques pistes pour échapper, si faire se peut, aux GAFAM !

De nombreux enjeux importants du numérique auraient mérité d'être discuté ici. Citons-en quelques-uns. Il y a le travail effectué gratuitement par celles et ceux qui se servent de diverses applications de réservation, ou acceptent les cookies pour accéder immédiatement à leurs séries favorites. C'est ainsi que se crée un capitalisme de données qui s'enrichit de nos

propres données comportementales, généreusement offertes par nous-mêmes (!) à une utilisation mercantile. A l'inverse, on peut rechercher une certaine sobriété numérique : comment y parvenir ? Il y a bien sûr la sécurité des données des collectivités publiques, et aussi des entreprises : l'actualité en montre régulièrement les failles. La pseudo-dématérialisation des données mérite d'être dénoncée à travers un petit exercice de pensée. Imaginez, rien que pour Genève, l'ensemble des smartphones et des ordinateurs (personnels et des entreprises), ajoutez les kilomètres de câbles (indispensables quoi qu'on en dise), les bâtiments des *data centers* et leurs imposants systèmes de refroidissement, sans même parler de leurs lieux de fabrication... Qui oserait encore répéter « dématérialisation » ?

A souligner : le programme du Parti Socialiste Genevois (cantonal) en vue de la législature 2023-2028 consacrera un chapitre à part au numérique : il est en effet temps que le champ politique se saisisse pleinement de ce thème et légifère pour le bien de toutes et tous, plutôt que de laisser le marché instaurer ses propres lois pour le seul profit d'une infime minorité...

## CAUSES COMMUNES

TRIMESTRIEL ÉDITÉ PAR LE PARTI SOCIALISTE DE LA VILLE DE GENÈVE  
15, rue des Voisins  
1205 Genève

[www.ps-geneve.ch](http://www.ps-geneve.ch)

Un journal 100% pensé, conçu et réalisé à Genève !  
Envie de soutenir *Causes Communes* : abonnez-vous !  
Envoyez vos coordonnées à [psvg@ps-geneve.ch](mailto:psvg@ps-geneve.ch)

IBAN CH17 0839 0038 3293 1000 1 (Banque alternative)  
à l'ordre de **Parti socialiste Ville de Genève, 1205 Genève**

Coordination rédactionnelle : François Mireval

Comité rédactionnel : Olivia Bessat, Dalya Mitri, Salma Selle, Florian Schweri, Manuel Zwysig, Jean-Marie Mellana, Sylvain Thévoz, Léa Winter.

Les titres et chapeaux des articles et entretiens sont rédigés par le comité de rédaction. Les contenus des articles n'engagent que leurs autrices-teurs, et les personnes interviewées.

Ont collaboré à ce numéro : Thierry Apothéloz, Olga Baranova, Anne Emery-Torracinta, Carole-Anne Kast, Caroline Marti, Dorothée Marthaler Ghidoni, Jean-Marie Mellana, Paul Moussier, Christel Saura, Florian Schweri, Manuel Zwysig.

Photographies : Eric Roset

Maquette et mise en page : Atelier supercocotte

Impression : Imprimerie Nationale, Genève.

Tirage : 3000 exemplaires sur papier recyclé.



# S'EMPARER DU NUMÉRIQUE

ENTRETIEN CAUSES COMMUNES

**SAMI KANAAN**  
CONSEILLER ADMINISTRATIF,  
DÉPARTEMENT DE LA CULTURE  
ET DE LA TRANSITION  
NUMÉRIQUE



*Face à l'enjeu du numérique, le Parti socialiste s'engage résolument, de manière à la fois critique et créative. Je m'en réjouis. Car si on a peut-être durant quelques années laissé la thématique à des «geeks» ou à des entrepreneurs à vocation parfois messianique, c'est en réalité un enjeu de société face auquel il faut agir maintenant, et sans tarder.*

**François Mireval** : Pourquoi avoir changé le nom de ton département ?

**Sami Kanaan** : Lorsque le nouveau Conseil administratif de la Ville a pris ses fonctions, début 2020, j'ai souhaité pouvoir faire figurer la «transition numérique» dans le nom de celui que je préside. Il ne s'agissait pas d'une coquetterie ou d'un effet de mode, mais bel et bien de signifier un enjeu et une volonté.

**Pour une prise de conscience de cet enjeu qui nous touche toutes et tous ?**

Un enjeu car le numérique nous touche en effet toutes et tous, et son rôle est forcément amené à s'accroître à l'avenir. Ça ne signifie pas qu'il faille remplacer tous les humains qui aujourd'hui délivrent des prestations publiques municipales à la popula-

tion (quand bien même ce serait possible...), mais que pour nombre de ces prestations, une partie pourra être facilitée, améliorée, fluidifiée par le numérique. Ça signifie également que l'ajout de ces outils n'est pas neutre, qu'il nécessite un accompagnement à la fois du côté de celles et ceux qui délivrent la formation et du côté de celles et ceux qui en bénéficient et doivent pouvoir le faire de manière tout aussi équitable qu'avant, voire plus.

**Avec quelle transformation dans les services ?**

C'est cette volonté qui m'a amené à ne plus considérer les services informatiques municipaux (la Direction des systèmes d'information et de communication) comme de simples pourvoyeurs de matériel informatique, de réseau et de solutions logicielles, mais véritablement les associer dans une réflexion plus large. Comment améliorer nos prestations à l'ère du numérique? Comment accompagner la transformation de l'administration, la formation de ses employé-es et l'évolution de leur travail? Comment ne laisser personne au bord du chemin face à cette numérisation? Comment assurer une sécurité optimale de la Genève numérique et faire preuve d'une véritable transparence sur les données que nous gérons? Comment éveiller de manière critique sur les risques et les opportunités de ce monde nouveau? Comment favoriser l'innovation et la créativité artistique de et avec ces nouveaux outils numériques?



### Pour quelle politique de transition numérique ?

Autant de questions sur lesquelles je m'engage depuis deux années, avec les collaborateurs et collaboratrices du nouveau Département de la culture et de la transition numérique. Quelques réponses déjà, quelques lignes directrices fortes réunies dans une politique de transition numérique de la Ville de Genève (à retrouver sur [www.geneve.ch/ville-numerique](http://www.geneve.ch/ville-numerique)), et des enjeux que nous débattons maintenant de manière régulière, en particulier avec mes collègues Marie Barbey-Chappuis et Alfonso Gomez, avec qui nous formons la délégation du Conseil administratif à la transition numérique.

### Plus de prestations en ligne ?

Il s'agit en effet tout à la fois de développer des prestations nouvelles et finalement devenues assez habituelles (réservé un terrain de sport, payer une amende, s'inscrire à un cours...), mais qui ont pu être facilitées, tout en faisant attention de les accompagner et de permettre toujours un accès pour celles et ceux qui n'auraient pas d'accès informatique ou qui ne voudraient pas l'utiliser par choix.

### Et l'inclusion numérique ?

Il s'agit également de réunir les partenaires nécessaires pour penser – et peut-être passer – l'inclusion numérique. Nous avons donc réuni un réseau, avec notamment l'Université ouvrière de Genève, l'OSEO,

l'Hospice général, l'association Lire & Ecrire, l'Université de Genève, avec l'objectif de mettre en place les structures nécessaires et répondre au défi de l'illectronisme, qui touche près de 10% de la population.

### Comment parvenir à un numérique responsable ?

Il s'agit de prendre en compte l'enjeu environnemental, trop longtemps caché, que l'on parle du coût en énergie de cette transition numérique, ou de celui de la production du matériel nécessaire, de son renouvellement et de son recyclage. Là aussi, le défi est immense et la Ville poursuit différentes pistes d'action, avec l'Institut du numérique responsable Suisse (INR-CH), mais aussi avec le Canton et différentes structures actives depuis longtemps dans le domaine, comme Itopie ([www.itopie.ch](http://www.itopie.ch)) ou Realise ([www.realise.ch](http://www.realise.ch)).

### Tu souhaites associer ici deux mots : innovation & créativité. Pourquoi ?

Je souhaite que nous puissions aussi aborder de manière positive et créative le numérique. Quand on dit innovation, on pense naturellement innovation entrepreneuriale et au niveau des universités et hautes écoles. Mais je tiens à ce que les arts et la culture ne soient pas oubliés. Car je suis convaincu que les artistes ont beaucoup à apporter, par leur créativité, par leur travail fondamental de recherche, par leur regard critique et par leur capacité à développer un nouvel imaginaire, à donner du sens à un monde nouveau, qui en a bien besoin.

# LA SOCIÉTÉ NUMÉRIQUE

## UNE ÉTAPE À FRANCHIR

ENTRETIEN CAUSES COMMUNES

**THIERRY APOTHÉLOZ**  
**CONSEILLER D'ÉTAT CHARGÉ DU**  
**DÉPARTEMENT DE LA COHÉSION**  
**SOCIALE (DCS)**



*Le 21ème siècle sera numérique. D'un point de vue socialiste, on peut s'en méfier. La numérisation galopante ne consiste-t-elle pas en la perte du contact humain? Et si l'on postulait que, à l'inverse, le développement numérique peut apporter une réelle plus-value à la vie quotidienne des gens et même dans certains cas renforcer la cohésion sociale? La numérisation de la société n'est pas un problème en soi. Ce sont les ratés de son accompagnement qui peuvent le devenir. Notre responsabilité consiste à accepter le progrès pour ce qu'il est et surtout à le transformer en ce qu'il devrait être.*

**Sylvain Thévoz** : La sécurité des données est-elle ta priorité ?

**Thierry Apothéloz** : Que les collectivités publiques se doivent d'assurer la sécurité des données, c'est une évidence. De récents piratages dans d'autres cantons le confirment, et pas seulement dans le secteur public. Mais je veux me placer du point de vue de l'utilisateur et de l'utilisatrice. Et si, contrairement à une idée répandue, la numérisation des administrations allait lui simplifier la vie? Je le pense et je mesure l'ampleur du chantier. Le site de l'État n'est pas optimal, la e-administration est compliquée et la communication numérique officielle fourmille de formules abscones. Cela doit être corrigé.

**Qu'est-ce qu'une bonne prestation numérique?**

C'est selon moi celle qui permet l'accès aux informations pertinentes, mais plus encore : elle peut limiter le non-recours aux prestations sociales. Non pas en remplaçant le contact humain, mais en le préparant, tant par l'information délivrée que par l'envoi préalable de données ou documents permettant un examen facilité. Quand c'est simple, on y va. Ce qu'il faut, c'est mettre les gens à l'aise. Le fléchage doit être simple, l'approche dédramatisée et l'information, claire et directe.

**Comment assurer le développement des prestations sociales?**

Il passe évidemment par la simplification de leur accès. Le DCS a investi beaucoup d'énergie pour clarifier son langage numérique, mais il faut reconnaître que les pouvoirs publics, globalement, sont en retard; tant que l'idée prévaudra selon laquelle le numérique est un mal nécessaire, plutôt qu'un bienfait, on va stagner. La précarité va s'accroître et donc l'isolement aussi. Or l'isolement, on le sait, est l'un des fléaux qui guette la révolution démographique qui nous attend, avec le vieillissement programmé de la population qui va voir le nombre de senior.es et aîné.es doubler en l'espace d'à peine trente ans! Notre rapport au numérique doit avant tout se baser sur cette donnée. On encourt sinon le risque d'un clivage

générationnel du même acabit que celui qui a prévalu lors de la généralisation de l'informatique domestique à l'orée des années 90.

**Les senior.es sont-ils un public particulier dans ce domaine?**

J'ai confiance en nos senior.es, qui en ont vu d'autres et qui sont parvenu.es finalement tant bien que mal à prendre en marche le train du numérique. J'en veux pour preuve la PLATEFORME du réseau seniors, qui est le centre de compétence et d'information le plus complet sur la thématique du vieillissement, lequel rassemble aujourd'hui en ligne des services et activités présentés par publics cibles et par prestations. Comme souvent, de petites initiatives paraissent inspirantes.

Côté services publics, la commune de Choulex a développé aussi une application intelligente qui mérite la visite et qui démontre que les collectivités publiques aussi commencent à entrevoir les énormes potentialités du numérique pour se rapprocher de leurs administré.es. Il est par ailleurs étonnant que le développement des applications, que nous utilisons toutes et tous si facilement au quotidien, ne soit pas encore devenu une priorité des collectivités publiques pour se rapprocher de ses administré.es.

**Et pour l'avenir?**

Nous ne sommes ainsi encore qu'aux balbutiements de notre rapport au numérique en termes d'augmentation de l'efficacité du service public. Je n'ai cependant pas de doute sur l'accélération prochaine de cette tendance, tant le champ des possibles me paraît immense. Certes, les récentes attaques malveillantes envers les systèmes informatiques qui ont été largement relayées par la presse, nous poussent à la plus extrême prudence dans la gestion des données personnelles. Mais c'est là un problème technique. Nous parviendrons à le résoudre, pour une technologie débarrassée de ses risques, au service des citoyen.nes. Et au service de la cohésion sociale.

# LE NUMÉRIQUE À L'ÉCOLE

## UNE NÉCESSITÉ POUR LA JEUNESSE

ENTRETIEN CAUSES COMMUNES

**ANNE EMERY-TORRACINTA**  
**CONSEILLÈRE D'ÉTAT**  
**CHARGÉE DU DÉPARTEMENT DE**  
**L'INSTRUCTION PUBLIQUE, DE LA**  
**FORMATION ET DE LA JEUNESSE**



*L'école joue un rôle-clé dans l'éducation au numérique, afin de développer les compétences et la culture numérique et en soutien aux évolutions pédagogiques, nécessaires pour former des futur.es citoyen.nes responsables dans un monde où les enjeux posés par le numérique sont nombreux. Le département de l'instruction publique (DIP) est en charge de mettre en œuvre l'éducation au numérique à l'école, et Causes Communes s'est entretenu avec notre Conseillère d'Etat pour un tour d'horizon des derniers développements.*

**Dalya Mitri** : Présentez-nous les enjeux du numérique à l'école : quelle est la mission de l'école dans l'éducation au numérique ?

**Anne Emery-Torracinta** : Il faudrait d'abord distinguer l'éducation au numérique à l'éducation par le numérique. On ne cherche évidemment pas à fabriquer des informaticien.nes depuis l'école primaire, mais à former les élèves au numérique.

La politique de l'éducation au numérique s'articule autour de trois axes :

- La science informatique elle-même, sous forme de jeux de logique pour les plus petits ou à des notions simples de programmation au collège et à l'ECG (Ecole de Culture Générale).
- La maîtrise des outils informatiques, comment identifier le bon outil et comment l'utiliser, de manière écologique notamment.
- Enfin, la culture numérique, qui s'inscrit dans plusieurs dimensions des disciplines d'enseignement. On utiliserait des approches transversales pour aborder les questions de protection des données, la prévention des abus, la sensibilisation aux risques et la sécurité en ligne, et de là, aborder plusieurs questions sociétales.

L'idée fondamentale est de préparer les élèves à être des citoyens et à se mouvoir dans un monde numérisé. C'est une erreur de penser qu'on peut éviter le numérique, qui reste un outil fantastique s'il est bien utilisé. L'éducation au numérique n'a pas pour but de remplacer les livres par des ordinateurs ou des tablettes ! Ces outils ne sont utilisés que s'ils présentent une plus-value pédagogique.

**Quels sont les derniers développements au niveau de la mise en application de ce programme ?**

Deux projets de lois sont actuellement en discussion au Grand Conseil, l'un pour équiper les cycles et le secondaire II de connexion Wi-Fi, et le deuxième concerne l'équipement informatique dans les écoles

(notamment tablettes, ordinateurs, robots). Ce dernier a été élaboré en suivant le programme de l'école obligatoire et conformément aux objectifs du plan d'études romand, et en consultant les programmes et plan d'études et en établissant les besoins en conformité avec ces points, on est arrivé au minimum d'équipement nécessaire. Par exemple, les tablettes ne seront utilisées dans le cycle élémentaire que pendant 10 périodes en tout et pour tout sur quatre années de scolarité, pour familiariser les plus petits à plusieurs dimensions du numérique ; des séquences où l'outil est utilisé de manières différentes (pour enregistrer par exemple, ou prendre des photos) dans un travail pédagogique accompagné.

Le débat qui entoure le travail autour de ces PL est compliqué par le fait que beaucoup de personnes se posent en expertes de la pédagogie et de l'enseignement, et que les avis divergent énormément. Il y a aussi des réticences dues au fait que l'intérêt pédagogique ne devrait pas effacer les problématiques telles que l'obsolescence des outils, l'utilisation de l'énergie ou la pollution numérique.

**A votre avis, quelles sont les causes des réticences rencontrées par ce projet ?**

Certaines réticences se portent autour de notre dépendance aux GAFAM. Le DIP propose pourtant un projet pilote, au cycle de Budé, sous forme d'une plateforme en *open source* hébergée chez un acteur local. Donc une réflexion autour de cette dépendance et comment en sortir est en train d'être menée.

Certains craignent également l'abus d'écrans. Les positions du collectif RUNE reflètent cette inquiétude. Or, il serait dommage, si les abus existent en effet, de priver les enfants d'éducation au numérique : l'école a pour mission d'apprendre à traiter l'information, à vérifier les sources, à les confronter et à développer leur esprit critique. Nombre d'associations de parents et enseignant.es ont été consultées et sont favorables à cela.

...

# UNE OPPORTUNITÉ EXTRAORDINAIRE POUR UN SERVICE PUBLIC EFFICIENT

ENTRETIEN CAUSES COMMUNES

...

Ne nous leurrions pas, les enfants sont très tôt confrontés au numérique, ne serait-ce qu'à travers des smartphones présents à la maison. L'éducation au numérique permettra de disposer de clés pour maîtriser cet outil.

Il faut également ajouter que certaines oppositions sont des postures purement politiques et non idéologiques. Ce n'est pas un clivage classique gauche/droite autour du sujet ! Pour en revenir aux équipements prévus par le PL, ces équipements sont en conformité avec le programme intercantonal des cantons romands, et même prévus par ordonnance fédérale pour le secondaire II.

**Comment concilier les impératifs techniques et pédagogiques et le temps politique, qui peut sembler long ?**

Le débat au Parlement a retardé la mise en application de notre programme. Revoir les projets a été coûteux, et plus de deux années se sont écoulées pour estimer les besoins à l'aune de chaque objectif d'apprentissage, inclure les syndicats d'enseignant.es dans l'élaboration de ce programme, présenter ce matériel dans les écoles, et pour finir, arriver à baisser les coûts. Nous espérons que tout ce travail permettra à ce projet de loi de passer la rampe au Parlement de remporter l'adhésion des sceptiques, dont les préoccupations ont été entendues. Il serait dommage de retarder un programme, qui, tôt ou tard, devra être mis en application et qui incarne l'avenir de notre jeunesse : on ne peut pas "jouer" avec la formation de nos élèves.

## CAROLE-ANNE KAST CONSEILLÈRE ADMINISTRATIVE ONEX

**François Mireval : Selon toi, quels sont les trois principaux enjeux cantonaux liés au numérique ?**

**Carole-Anne Kast :**

1. L'administration numérique
2. L'inclusion numérique
3. Les enjeux du télétravail

**Comment agirais-tu par rapport à chacun d'entre eux si tu étais élue au Conseil d'Etat ?**

1. Le numérique représente une opportunité extraordinaire pour un service public efficient. Mais il faut l'admettre, l'administration cantonale souffre d'un retard significatif dans le développement de ses prestations numériques. A cela s'ajoutent une ergonomie datée et des accès peu évidents qui sont le reflet de l'organisation actuelle : cloisonnée, rigide et sans vision globale. Ce sont également les outils mis à disposition des collaborateur-trices qui sont peu performants. De grosses disparités existent entre les Départements tant sur la numérisation de la prestation que sur la mise à disposition de logiciels performants.

Dans ma vision de l'administration publique, les usagers doivent bénéficier en premier lieu de la numérisation. Les déploiements doivent être orientés dans cette direction afin que les projets répondent aux besoins du public et qu'il puisse facilement se les approprier.

2. Corollaire du point précédent, l'inclusion numérique doit être mise en œuvre à tous les échelons du service public. Celle-ci doit être pensée comme intrinsèque à l'administration numérique : l'accès au numérique doit être garanti en maillant le territoire cantonal d'un réseau fort constitué de tous les lieux de délivrance des prestations publiques (services sociaux, clubs d'ainé.es, maisons de quartier, grands offices cantonaux et communaux, etc.). Tout endroit où la population est appelée à se rendre pour effectuer une démarche ou une activité doit être équipé d'un accès gratuit au numérique, y compris l'impression de docu-

ments. Ce dispositif doit être complété par des médiateur-trices numériques, qui fournissent conseils et accès facilités aux prestations et qui peuvent également détecter les besoins et jouer un rôle charnière entre l'administration et le public.

3. L'épidémie du COVID-19 a rebattu les cartes et opéré un changement complet de paradigme en matière de télétravail. De l'exception, le télétravail est devenu partie prenante du système organisationnel des entreprises, publiques comme privées. Il faut dès lors se poser la question de l'accompagnement et des conditions de travail. Au plus fort de la crise, tout le monde a "bricolé" un espace de travail comme il le pouvait. La majorité des travailleur-euses s'est retrouvée avec un ordinateur installé sur le coin de la table de la cuisine ce qui n'est pas acceptable.

Pour que le télétravail puisse être une plus-value pour l'employé.e comme pour l'employeur, les questions d'ergonomie, de matériel et de droits doivent être traitées. En effet, si le télétravail permet ponctuellement un meilleur équilibre entre vie privée et vie professionnelle, ce qui explique probablement que les employé-es le revendiquent, il n'est pas sans problème lorsqu'il est imposé par l'employeur ou lorsqu'on ne se soucie pas des aspects de santé au travail et du lien social.

C'est pourquoi, l'Etat employeur doit poser le principe d'un droit au télétravail un jour par semaine au minimum, tout en fournissant les outils (techniques, matériels, accès, logiciels) nécessaires aux collaborateur-trices qui en font usage.

**Que souhaites-tu nous dire de plus sur le sujet du numérique ?**

Le numérique est une formidable opportunité pour démocratiser l'accès aux prestations et accroître l'efficacité du service public. Mais comme tout outil, il peut être un instrument d'émancipation ou d'oppression selon le but qu'il sert.

Il est donc fondamental qu'il soit saisi et pensé par les pouvoirs publics dans l'optique de service aux usagers et comme un moyen de rapprocher l'administration du citoyen. Son déploiement doit donc toujours être accompagné d'un objectif de développement du pouvoir d'agir du public auquel il s'adresse.



# L'ACCOMPAGNANT HUMAIN EST INCONTOURNABLE

ENTRETIEN CAUSES COMMUNES

## CAROLINE MARTI DÉPUTÉE AU GRAND CONSEIL

**François Mireval** : Selon toi, quels sont les trois principaux enjeux cantonaux liés au numérique ?

**Caroline Marti** :

1. Développer l'offre de prestations en ligne, simplifier les procédures et faciliter l'accès aux prestations, tout en maintenant des guichets physiques en suffisance.
2. Développer l'éducation au numérique à tous les niveaux, afin de garantir une transition numérique inclusive.
3. Mettre à jour les outils numériques de l'administration, tout en assurant un accompagnement adéquat du personnel de l'Etat dans ce processus.

**Comment agirais-tu par rapport à chacun d'entre eux si tu étais élue au Conseil d'Etat ?**

1. Développer les prestations en ligne nécessite des investissements dans les outils de support de l'administration afin de renforcer la protection des données des administrés. Nous devons également faire des efforts pour assurer un accès égal à l'ensemble des prestations et lutter contre la fracture et l'exclusion numérique. Pour ce faire, je souhaite développer des projets intergénérationnels en soutien aux aînés, mobiliser le réseau social de proximité (club d'aînés, maisons de quartier) ; mettre en place des mécanismes d'accompagnement pour les plus jeunes qui eux aussi peuvent

se sentir dépassé-es par l'évolution extrêmement rapide de la technologie et pour les personnes migrantes qui n'avaient pas accès aux outils informatiques dans leur pays d'origine. Toute la population ne bénéficie pas du même accès à du matériel informatique performant. Des systèmes d'aide à l'acquisition, de prêts et de mutualisation de matériel informatique ainsi que des cours d'informatique sont des options pour réduire ces inégalités.

2. L'apprentissage d'un usage éclairé, adapté, performant et sécurisé des outils informatiques doit devenir une mission centrale de l'Etat et de notre école publique. Non seulement la population, les enfants et les jeunes en particulier, doivent pouvoir acquérir des compétences informatiques solides, mais nous devons également les sensibiliser aux risques inhérents à l'usage des outils numériques. Je pense notamment à la protection des données « bulles de filtres » et à la diffusion de « fake news ». Nous devons également les rendre attentifs au risque de manipulation de l'opinion par l'usage conjoint des données privées et des algorithmes. Ces phénomènes représentent en effet une grave menace pour notre démocratie.

3. Pour la droite, il est plus « vendeur » d'allouer des ressources financières à des prestations directes à la population qu'à des prestations de support. Elle s'est donc opposée à toutes les demandes de ressources humaines supplémentaires pour moderniser nos outils informatiques et adapter leur utilisation. Pourtant l'accompagnant humain de la transformation numérique est incontournable ! Les logiciels utilisés

par certains services sont totalement inefficaces, lorsqu'ils ne sont pas obsolètes. Il en résulte une perte de temps considérable pour les collaborateurs de l'Etat et une détérioration de la qualité des prestations. La modernisation des outils informatiques est essentielle pour améliorer l'efficacité de l'action publique et la réactivité dans la délivrance des prestations.

**Que souhaites-tu nous dire de plus sur le sujet du numérique ?**

La révolution numérique modifie en profondeur nos manières de travailler, de communiquer, de se déplacer et de vivre ensemble. Les opportunités qu'elle nous offre sont considérables : gagner du temps, simplifier des procédures, bénéficier d'un meilleur accès à l'information, nous libérer de certaines tâches avilissantes, garder contact avec nos proches. Une médaille qui présente aussi un revers beaucoup moins envieux : nouvelle forme d'exploitation des travailleuses via l'économie « de plateforme », surcharge et stress professionnel en l'absence de droit à la déconnexion, automatisation de certaines tâches qui conduisent à la suppression d'emploi, érosion des contacts et liens sociaux non virtuels s'ajoutent aux risques mentionnés précédemment. Notre réponse à la transition et transformation numérique doit donc être adaptée au cas par cas et faire l'objet d'un véritable débat démocratique ouvert, transparent et inclusif pour saisir les opportunités tout en se protégeant des risques.

# UNE VIE NUMÉRIQUE SANS RECOURIR AUX « GAFAM » EST-ELLE POSSIBLE ?

MANUEL ZWYSSIG

CONSEILLER MUNICIPAL VILLE DE GENÈVE  
RESPONSABLE DE SERVICE « QUALITÉ ET RISQUES ;  
TECHNOLOGIE ET COMMUNICATION »

*L'acronyme « GAFAM » désigne les cinq entreprises dominantes sur ce marché. Comment y échapper ? Examinons les possibilités, l'une après l'autre.*

**Google** (aujourd'hui une filiale du groupe Alphabet) est apparu à la fin des années 1990, lorsqu'on se préoccupait plus d'un éventuel bug de l'an 2000 que de l'efficacité des moteurs de recherche. Depuis, comme on sait, c'est devenu bien plus qu'un moteur de recherche : messagerie, calendrier, outils cartographiques, plateforme vidéo, système d'exploitation pour téléphone mobile, analyste et revendeur de données de navigation et tant d'autres utilisations souvent « gratuites », c'est-à-dire qu'on ne paye rien, tant qu'on accepte que le moteur de l'aspirateur à données personnelles continue à tourner à plein régime.

Alors quelles sont les alternatives ? Heureusement, elles sont nombreuses. Malheureusement, elles restent dans l'ombre du géant qui s'est imposé par son omniprésence et la simplicité d'utilisation de ses outils. Voici tout de même quelques pistes.

#### Recherche :

StartPage, DuckDuckGo, Qwant, Ecosia, la Bibliothèque de Genève.

#### Messagerie, contacts, calendrier :

Infomaniak, ProtonMail

#### Cartographie :

OpenStreetMap, Organic Maps

#### Système d'exploitation pour téléphones mobiles :

LineageOS

#### Plateforme vidéo :

PeerTube

#### Navigateur web :

Firefox

#### Statistiques de site web :

Matomo

**Apple** a réussi à s'imposer en tant que fabricant de matériel informatique haut de gamme. Ses logiciels sont en général étroitement liés à ses produits dont la principale valeur ajoutée réside dans un design épuré et une simplicité d'utilisation.

Il y a bien sûr de très nombreuses alternatives, mais une fois qu'on est entré dans le club, il peut paraître difficile d'en sortir.

#### Téléphones :

Fairphone, ou pourquoi pas un bon vieux « dumbphone » pour celles et ceux qui veulent se déconnecter un peu de temps en temps.

#### Ordinateurs :

Un portable d'occasion de chez itopie (avec linux préinstallé)

**Facebook** (groupe Meta) s'est imposé en tant que fournisseur d'outils de communication numériques (facebook, instagram et whatsapp) « gratuits ». Avec une telle position dominante, le principal obstacle pour en sortir est en général la « FOMO » (fear of missing out), donc la peur de manquer quelque chose.

Heureusement, des alternatives sont là, et de plus en plus de personnes y recourent.

#### Réseaux sociaux :

Diaspora, Mastodon, le café en bas de chez vous.

#### Messagerie :

Threema, Signal

**Amazon** a propulsé son fondateur sur la liste des 3 hommes les plus riches du monde (et sur cette liste, il n'y a pas de femmes avant la 15ème position...). Cette plateforme de vente par correspondance s'est imposée un peu partout, avec près de 800'000 employé.es humain.es et de plus en plus de robots. Le modèle marche si bien, qu'il est copié dans le monde entier (Digitac Galaxus, propriété de Migros, propose des services similaires en Suisse).

Les alternatives locales sont nombreuses, mais gardons à l'esprit que la livraison de matériel devant notre pas-de-porte a un impact considérable sur le trafic dans nos rues.

#### Livres :

vos librairies et bibliothèques de quartier.

#### Électronique :

d'occasion si possible

#### Alimentation :

épiceries avec produits locaux, paniers de légumes en abonnement

**Microsoft** a pu tranquillement garder sa position dominante dans l'édition de logiciels. Comme beaucoup d'autres acteurs de ce domaine, il a transformé les licences en abonnements, s'assurant ainsi des revenus stables et de nombreux clients captifs, surtout lorsqu'il s'agit d'entreprises et d'administrations. Les alternatives existent et sont relativement simples à mettre en œuvre pour une personne.

#### Système d'exploitation :

Linux

#### Suite bureautique :

LibreOffice, kDrive

Maintenant, à vous d'essayer !

# LA SURVEILLANCE NUMÉRIQUE

---

## RAPIDITÉ TECHNOLOGIQUE ET LENTEURS LÉGISLATIVES

---

FLORIAN SCHWERI  
VICE-PRÉSIDENT DU PS VILLE DE GENÈVE  
JURISTE

*La surveillance a toujours existé mais le numérique l'a développée et lui a donné un nouveau visage. Si, il y a quelques décennies, on parlait encore de « tables d'écoutes » et d'enregistrements manuels effectués sur bandes magnétiques, les possibilités techniques développées ces dernières années ont augmenté les possibles et donc les dangers que représente cette pratique. Cela se produit sur deux plans. D'une part, le numérique permet de surveiller plus de personnes, à plus d'endroits et plus longtemps. D'autre part, il a aussi marqué une « démocratisation » de la surveillance en ce sens qu'il est devenu très facile pour des entités sans légitimité étatique d'y procéder.*

Le premier problème vient tout simplement de la capacité des ordinateurs eux-mêmes. Ces derniers ont la possibilité technique de traiter des informations très nombreuses en très peu de temps. Il est également possible de conserver un grand nombre de données de manière préventive sans savoir si elles auront un jour une utilité. C'est même une obligation légale, notamment pour les opérateurs téléphoniques qui doivent conserver 6 mois toutes les informations sur les communications établies à l'except-

tion du contenu des communications elles-mêmes. Il en découle donc une plus grande « efficacité » de la surveillance. Toutefois, il ne s'agit pas ici d'une efficacité en termes qualitatifs mais avant tout en termes de temps passé à la surveillance : il y a besoin de moins d'opérateurs humains, moins de pertes de temps et il est donc possible de surveiller plus de personnes dans la même durée.

Les évolutions législatives sont malheureusement trop lentes pour réellement prendre en compte ces changements. Le risque est alors que des méthodes de surveillance se développent avant que les bases légales qui devraient les encadrer ne soient en place. C'est notamment le cas de la reconnaissance faciale, sur laquelle notre groupe au Conseil municipal a déposé récemment une motion. Il en résulte un déficit de légitimité démocratique, ce d'autant plus que les mesures de surveillance sont souvent secrètes quant aux personnes qu'elles visent et que les informations publiquement disponibles peuvent être très complexes à comprendre pour les personnes non-initiées.

Ceci est encore renforcé par le deuxième aspect de ce développement sécuritaire. Les outils de surveillance deviennent plus puissants mais aussi moins chers et moins complexes d'utilisation. Des particuliers ou des entreprises peuvent donc désormais accéder à des technologies auparavant réservées aux pouvoirs publics ou à des spécialistes. Cela implique une extension du champ de la surveillance par exemple avec l'installation de caméras dans chaque magasin. Il en découle aussi qu'il n'existe plus une entité bien déterminée à laquelle s'adresser pour obtenir des informations ou l'accès à ses données personnelles.

Il y a même pire. Selon l'adage d'un certain camp politique, le secteur privé ferait nécessairement mieux que le public car il

serait plus « agile » ou « compétitif » et que les bases légales trop contraignantes limiteraient le « progrès ». Il est inquiétant de voir des parlementaires vouloir adopter des lois larges et ainsi laisser au privé le soin de définir ce qui est admissible ou non. Ce faisant, ces élu.es nient leur propre rôle de parlementaire.

Les services officiels de sécurité font donc de plus en plus appel à des entreprises privées en leur externalisant des tâches publiques. Ce faisant, elles abandonnent la maîtrise de leurs processus et des données qu'elles traitent. Ces autorités se soumettent ainsi à des conditions contractuelles imposées par des sociétés privées, ce qui pose la question de leur légitimité par rapport à une loi qui, elle, a été démocratiquement adoptée par le peuple ou ses représentant.es élu.es. Certaines de ces sociétés ont également comme modèle de mettre à la disposition des autorités des informations qu'elles ont elles-mêmes récoltées. L'entreprise Clearview avait fait parler d'elle en 2020 : elle siphonnait les photos disponibles sur les réseaux sociaux pour proposer des services de reconnaissance faciale à des autorités pénales américaines. Certaines polices cantonales avaient semblé être intéressées par ses services, bien que le Préposé fédéral à la protection des données eût clairement indiqué qu'une telle collecte de données personnelles n'était pas conforme au cadre légal suisse.

Il est urgent de prendre conscience des dangers que peuvent représenter ces technologies. Il ne s'agit pas de tomber dans la paranoïa mais d'avoir une approche critique qui comprenne à la fois les outils et leurs enjeux pour leur trouver des parades protégeant nos droits.

---

# LE LANGAGE FALC

## (FACILE A LIRE ET À COMPRENDRE)

### POUR QUELS USAGES ?

DOROTHÉE MARTHALER GHIDONI  
CONSEILLÈRE MUNICIPALE VILLE DE GENÈVE  
BIBLIOTHÉCAIRE DOCUMENTALISTE SPÉCIALISÉE

«*Ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement, et les mots pour le dire arrivent aisément.*»

Le Parti socialiste Ville de Genève a présenté un projet de motion M-1591, (Dorothee Marthaler Ghidoni et al.<sup>1</sup>) : *Les informations de la Ville de Genève en langage "facile à lire et à comprendre" (FALC)*. Cette motion est soutenue par tous les partis du CM. Elle est actuellement traitée à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse et fait écho à la proposition de motion M-2742: *Et si l'administration se faisait comprendre en usant d'un langage facile à lire et à comprendre ?*, proposée par nos député-es socialistes au Grand Conseil, (Léna Strasser et al.<sup>2</sup>).

La convention de l'ONU relative au droit des personnes en situation de handicap (CPDH) demande de fournir des informations sous des formes accessibles et adaptées afin que chaque personne puisse vivre de façon autonome. Bien qu'ayant ratifié la CDPH en 2014, elle n'a pour l'heure aucune loi obligeant son application. La Suisse accuse donc un vrai retard tant dans la mise en œuvre de cette convention que du FALC<sup>3</sup>.

Au niveau des cantons, les Grands Conseils de Fribourg et de Vaud ont adopté à une très large majorité des postulats<sup>4</sup> pour étudier la question et définir quels textes rédiger en priorité en langage simplifié.

Le FALC est utile pour les personnes en situation de handicap, mais il est aussi profitable pour d'autres publics qui ont des capacités réduites en littératie, comme les personnes dyslexiques, les personnes de langue étrangère, les malentendant-es, les personnes âgées ou les jeunes enfants.

Preuve de l'importance de ce langage, une traductrice FALC expliquait en 2020 au Grand Conseil vaudois «qu'une étude allemande de 2011 estime que 60% de la population se situe dans les 3 niveaux les plus bas de compétence linguistique, soit A1 à B1. Ces niveaux de compétence ne permettent pas de comprendre une lettre officielle écrite. Les autorités devraient de façon générale communiquer en B1 et adapter certains sujets pour les niveaux plus bas.»

De son côté, Mme Kay Pastor, directrice de l'Association 1001 feuilles qui œuvre pour une culture plus inclusive, observe sur le terrain que le public lambda préfère parfois la version FALC à la version ordinaire d'un texte.

Le FALC est donc un outil indispensable pour une grande partie de la population et il est essentiel d'encourager son usage dans les documents officiels au même titre que ces documents sont proposés dans diverses langues étrangères.

Outre le droit à une information en FALC clairement inscrite dans le cadre législatif suisse, il est important de développer des

outils d'aide à la transcription en FALC afin de rendre les textes disponibles sur le web facilement accessibles.

Permettre l'accessibilité des informations en ligne au plus grand nombre est de la responsabilité des instances politiques. Surtout actuellement, alors que de nombreuses personnes ne parviennent pas à suivre l'évolution particulièrement rapide des nouvelles technologies numériques.

1. GENEVE (VILLE, 2021). M-1591: les informations de la Ville de Genève en langage facile à lire et à comprendre (FALC). URL: <https://conseil-municipal.geneve.ch/conseil-municipal/objets-interventions/detail-objet/objet-cm/1591-178e/>

2. GENEVE (CANTON, 2021) M-2742 : Proposition de motion : et si l'administration se faisait comprendre en usant d'un langage facile à lire et à comprendre ? URL: <https://ge.ch/grandconseil/data/texte/M02742.pdf>

3. INSOS (2016). Ecrire en facile à lire. Magazine INSOS, 51. URL: [www.insos.ch/assets/Downloads/Magazine-INSOS-no51-decembre-2016.pdf](http://www.insos.ch/assets/Downloads/Magazine-INSOS-no51-decembre-2016.pdf)

4. ETAT DE FRIBOURG (2020). Postulat 2019-GC-147, Wassmer Andréa ; Bourquet Gabrielle, Utilisation du langage simplifié. URL: [http://www.parlinfo.fr.ch/dl.php/fr/ax-6149e69fefae4/fr\\_DDE\\_2019-GC-147\\_Postulat\\_langage\\_simplifi.pdf](http://www.parlinfo.fr.ch/dl.php/fr/ax-6149e69fefae4/fr_DDE_2019-GC-147_Postulat_langage_simplifi.pdf)

# LA FRACTURE NUMÉRIQUE

## COMME FACTEUR D'EXCLUSION

JEAN-MARIE MELLANA  
MEMBRE DU COMITÉ DU PS VILLE DE GENÈVE  
SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF À L'APEGE  
(ASSOCIATION DES PENSIONNÉ.ES DE L'ÉTAT DE GENÈVE)  
RÉFÉRENT SOCIAL ET ÉCRIVAIN PUBLIC

*En Suisse, 1,5 million de personnes ne possèdent que peu ou pas du tout de compétences en matière numérique. Les études montrent que c'est la population précarisée qui est la plus touchée, l'illectronisme entretient des liens étroits avec l'exclusion sociale. Cet article propose des pistes pour y remédier.*

Internet est devenu incontournable, aussi bien pour rechercher un travail que pour percevoir ses droits au chômage et à l'aide sociale. Le versement des indemnités passe par une inscription sur une plateforme en ligne et par un report mensuel des recherches sur celle-ci. Bon nombre d'assuré.es sont incapables de le faire, ce sans compter les candidatures en ligne. Des cours de base sont insuffisants, un accompagnement individuel est plus efficace, il familiarise la personne avec ces outils tout en instituant un lien humain.

Le SECO (Secrétariat d'Etat à l'économie) présente cette migration comme un progrès, mais toutes les intéressé.es sont-ils outillé.es pour répondre à ces exigences? Non, d'où des inégalités d'accès au marché de l'emploi.

Si l'usage de ces outils est annoncé comme obligatoire par les ORP (offices régionaux de placement), le progrès social n'est pas tant dans la numérisation des procédures que dans l'accessibilité des outils aux personnes exclues.

Les usages concernés ne sont pas ceux des jeunes à l'aise sur les réseaux sociaux. Dès que l'on quitte l'usage ludique, la gestion de base de la boîte e-mail, le téléchargement de pièces, la saisie de formulaires, la recherche

d'informations, la connexion ou l'inscription en ligne, tout cela peut s'avérer très difficile. Il est inadmissible que des droits comme la protection contre le chômage soient refusés sous prétexte de non-maîtrise numérique. On doit pouvoir trouver de l'aide pour l'accomplissement de ces démarches, or plus de personnes que l'on croit n'ont pas cette ressource dans leur entourage.

Une enquête de l'OSEO (Œuvre suisse d'entraide ouvrière) réalisée en 2020 montre que «même si chaque personne pouvait posséder un smartphone, un ordinateur ou une tablette, ainsi qu'une connexion Internet et un espace adapté, il n'en reste pas moins qu'un peu plus de 50% des personnes interrogées (310 personnes) n'ont pas les compétences pour l'utilisation autonome». 45% des jeunes sondés n'ont pas d'ordinateur à la maison. Ce sont des demandeur-deuses d'emploi de toutes origines (jeunes en rupture, adultes à l'aide sociale et à l'AI). À l'heure des postulations et des cours en ligne, du développement des entretiens d'embauche par visioconférence, l'OSEO qualifie la situation de préoccupante.

Les ORP ne fournissant aucune aide, les assuré.es se retournent vers les associations, et les cours dans le privé étant hors de prix, il ressort ainsi une forte demande de formation et d'accompagnement.

Le Parti socialiste doit proposer des solutions concrètes, voici quelques exemples :

- Établir une cartographie de l'exclusion numérique par catégories de population : le but est de viser tout le monde. (Proposition de Léna Strasser, députée PS).
- Renforcer le droit à la connexion (couverture WI-FI).
- Garantir l'accessibilité aux services publics, en éliminant les obstacles de tous types (dont les obstacles numériques). Les prestations numérisées doivent aussi pouvoir être réalisées de manière

physique. Les député.es doivent légiférer sur le sujet.

- Établir des structures combinant accueil physique et accompagnement numérique, regroupant plusieurs services (facilitation numérique et administrative). L'objectif est aussi le passage vers l'autonomie. Dans ces locaux, des cyberespaces sont à disposition, permettant aux personnes un peu autonomes mais sans matériel à la maison d'effectuer leurs démarches.
- Les bibliothèques et médiathèques, les centres de jeunes, les communes, les maisons de quartier, les associations, pourraient accueillir ces structures. Des partenariats avec le privé peuvent être mis sur pied.
- Dans ces lieux travailleront des aidant.es numériques, qui accueillent, informent et accompagnent. Des civilistes formé.es pourraient occuper cette fonction.
- Mettre en place une formation d'aidant.e numérique pour les personnes intéressées.
- La formation de base à l'utilisation des outils numériques permettant les e-démarches doit être offerte.
- Ouvrir des espaces collaboratifs d'échange de services, dotés du matériel adéquat. (Proposition de Léna Strasser, députée PS).
- Mettre en place un Fonds de soutien pour l'inclusion numérique, en charge du financement de ces structures et de la rétribution des aidant.es.
- Les bénévoles non indépendant.es financièrement œuvrant dans les associations devraient être rémunéré.es, pour services rendus à la communauté.

# UN OUTIL DE PROGRÈS SOCIAL

ENTRETIEN CAUSES COMMUNES

**OLGA BARANOVA**  
**SECRÉTAIRE GÉNÉRALE**  
**CH++**



*Voilà bien longtemps que notre camarade Olga Baranova, ancienne conseillère municipale en Ville de Genève, se passionne pour les enjeux numériques et alerte sur les retards des administrations publiques en la matière. Elle a participé au lancement de l'organisation CH++ en 2021 avec Marcel Salathé et d'autres personnalités. L'ambition est que la Suisse passe la vitesse supérieure en matière de numérisation. CH++ a pour ambition de s'adresser autant aux politicien-ne-s qu'à la population. Pour Olga Baranova, il s'agit d'un enjeu vital pour notre démocratie.*

**Sylvain Thévoz** : Olga, qu'est-ce que CH++ lancée voilà un peu plus d'un an. Pourquoi as-tu rejoint cette organisation et quelles en sont les réalisations ?

**Olga Baranova** : En tant qu'organisation d'utilité publique, CH++ renforce les compétences scientifiques et technologiques du monde politique, de l'administration et de la société dans son ensemble.

Rejoindre cette organisation s'est fait de manière assez spontanée. On m'a sollicitée, j'ai immédiatement été convaincue par les objectifs et l'équipe. J'ai été intégrée au projet dès sa création, mais je ne l'ai rejointe en tant que secrétaire générale il y a six mois, après la fin de mon mandat en tant que directrice de campagne "Mariage pour toutes et tous". Nous avons déjà de nombreuses victoires à notre actif, par exemple, le certificat COVID au développement duquel nous avons participé, la loi fédérale sur l'utilisation des moyens électroniques pour l'exécution des tâches des autorités que nous avons suivie de près depuis la mise en consultation ou encore notre analyse sur la gestion de crise que nous avons publiée en janvier et qui a suscité beaucoup d'attention.

**Faut-il renforcer l'enseignement du numérique à l'école ?**

Oui, absolument. Je salue d'ailleurs les efforts qui ont été entrepris dans le canton de Vaud en la matière et j'espère que Genève emboîtera rapidement le pas. Il n'est plus possible d'attendre. Les réticences politiques montrent que la politique n'a pas encore pleinement intégré l'évolution sociétale pourtant évidente.

**Un numérique de gauche, cela donne quoi ?**

Aujourd'hui, à gauche, on a vite tendance à assimiler le numérique au capitalisme numérique et cela traduit une certaine capitulation face à cet enjeu. Pourtant, c'est un domaine que nous devons absolument conquérir pour en faire un outil du progrès

social ! Je pense même que ce sera un enjeu pour la survie de la gauche en tant que force politique importante. Les données peuvent et doivent servir pour améliorer et mieux cibler nos prestations sociales, les outils numériques peuvent et doivent servir pour renforcer le service public, pour démocratiser l'économie, pour rendre notre système de santé plus axé sur les patient-e-s. Il y a tant à faire pour nous, les Socialistes, dans le domaine !

**En quoi aujourd'hui le déficit numérique d'une partie de la population crée des risques pour des décisions démocratiques éclairées ?**

Aujourd'hui, il est impossible de s'extraire du numérique - pourtant, pour la plupart (y compris moi-même), nous sommes des illettré-e-s : il s'immisce dans tous les domaines de la vie, mais nous ne savons ni lire, ni écrire une ligne de code. Cela pose inévitablement la question de notre souveraineté numérique et de notre capacité décisionnelle. Les conséquences sont réelles. L'État, en abandonnant ce domaine aux privés, a par exemple perdu toute influence dans certains espaces publics qui sont cruciaux aujourd'hui, dont les réseaux sociaux. Le numérique a également profondément transformé le paysage dans lequel évoluent nos médias « classiques ». Les recettes publicitaires contournent depuis des années les éditeurs suisses, mettant en danger la diversité et la qualité médiatiques.

**Comment la Suisse pourrait passer à la vitesse supérieure en matière de numérisation ?**

Il faut un véritable changement de culture politique. Le numérique évolue extrêmement vite et nous n'aurons pas d'autre choix que d'adapter la vitesse des prises de décisions démocratiques. Le changement est possible. En moins d'une année, nous avons réussi à convaincre le Conseil fédéral de créer une structure digne de ce nom pour gérer la cybersécurité. Il faudra sortir partout de la « pensée en silo » et d'une décentralisation outrancière des décisions

quant au numérique. Un des défis pour y arriver, c'est d'accroître massivement les compétences dans la politique et l'administration. Finalement, le numérique nous oblige quelque part à réinventer l'État. La pire des erreurs serait de simplement numériser la bureaucratie.

Tu es passionnée par les nouvelles technologies. Qu'est-ce qu'un.e geek pour toi et comment expliques-tu parfois le côté négatif associé à ce terme ?

C'est assez drôle comme description, parce que je ne suis pas particulièrement une geek. Je suis, avant tout, une passionnée d'un État qui fonctionne et qui remplit son rôle, qui base ses décisions sur l'évidence scientifique et qui les met en œuvre grâce à la technologie. Bien sûr, j'aime les jouets technologiques, mais faire de la technologie pour de la technologie ne m'intéresse absolument pas. Ce que je souhaite, ce pourquoi l'organisation dont je suis la secrétaire générale existe, c'est des conditions-cadres nouvelles pour que la Suisse puisse mieux affronter ses nombreux défis. Le numérique et les technologies y jouent bien évidemment un rôle central, tellement central que ce sujet ne doit plus être abandonné aux expert.es. Je comprends la difficulté que les gens, y compris de nombreuses et nombreux élu-e-s puissent avoir à affronter ces sujets, mais on ne peut tout simplement plus s'en passer.

---



# DURÉE DU TRAVAIL

---

## DU COMBAT POUR LA JOURNÉE DE 8H À CELUI POUR LE DROIT À LA DÉCONNEXION

---

FLORIAN SCHWERI  
VICE-PRÉSIDENT DU PS VILLE DE GENÈVE  
JURISTE

*Durant la révolution industrielle, le monde ouvrier s'est battu pour limiter la durée de la journée de travail. Puis le monde du travail s'est «flexibilisé» et les horaires se sont à nouveau allongés. Le télétravail instauré de manière massive durant la pandémie a modifié notre rapport au monde professionnel ainsi qu'à la place et au temps qu'il occupe dans nos vies. Avec la révolution numérique, le mouvement social doit donc à nouveau se battre, aujourd'hui pour un «droit à la déconnexion».*

Mais d'abord, qu'est-ce que la «connexion» et qu'implique-t-elle sur nos vies professionnelles et privées? Certains métiers, notamment dans le secteur tertiaire, sont plus touchés que d'autres par cette problématique.

Cela a un impact sur notre santé. L'employeur a l'obligation de protéger la personnalité et notamment la santé de ses employé.es. Or, les sollicitations incessantes augmentent le risque de burnout. Cela est accentué par le fait que la personne qui télétravaille ne peut pas être contrôlée visuellement quant au fait qu'elle travaille effectivement. Pour contrer cela, il arrive que les employé.es travaillent plus que s'ils se trou-

vaient dans les locaux de l'entreprise pour ne pas être accusé.es de paresse.

Ensuite, la technologie utilisée atteint la vie privée des employé.es. Le travail envahit l'espace de vie physique, le logement, mais aussi l'espace de vie numérique privée. Ceci notamment par l'utilisation de messageries instantanées ou d'autres applications collectant des données sur leurs utilisateurs, y compris pendant que l'appareil est utilisé à des fins privées.

La problématique touche aussi l'entreprise. Souvent l'appareil est fourni par l'employé.e et l'employeur ne peut donc en contrôler les paramètres de sécurité. Ceci devient problématique une fois raccordé au réseau informatique de l'entreprise. L'appareil privé peut alors devenir le point d'entrée d'une cyberattaque. De plus, une telle attaque risque aussi de toucher les données privées. Dans le pire des cas, se posera alors la question de la responsabilité. Comme en cas de perte ou de vol d'un ordinateur contenant des données professionnelles. Le fait de ne pas avoir mis à jour son antivirus ou de ne pas avoir de mot de passe sur son ordinateur privé risque-t-il d'être reproché à l'employé.e?

Enfin, se pose la question du coût. Le principe de base du droit du travail est que l'employeur fournit à l'employé.e le matériel nécessaire à l'exécution du travail. Aujourd'hui, de plus en plus de personnes utilisent leur appareil privé pour lire leurs courriels ou traiter des documents professionnels. Et au-delà de l'engin lui-même, qu'en est-il de la facture d'électricité, du loyer, du papier dans l'imprimante ou de la connexion internet? Un simple report des charges inhérentes à l'entreprise sur le dos

des travailleuses et des travailleurs n'est pas acceptable.

Le droit à la déconnexion est donc la parade logique à une partie des effets délétères cités ci-dessus. Il doit se décliner sous deux formes. D'une part, en amont de la conclusion du contrat de travail, il doit être clair que personne ne doit être contraint.e de travailler à domicile. Le télétravail doit rester un choix libre de l'employé.e et lorsqu'il se fait, il doit répondre à un cadre qui aborde les problématiques soulevées ci-dessus. D'autre part, en cours d'emploi, il faut s'assurer que ces conditions restent respectées et que l'employé.e conserve la possibilité d'arrêter de télétravailler s'il ou elle le souhaite.

Le «droit à la déconnexion» peut se voir comme un *droit de ne pas répondre aux sollicitations de l'employeur ou comme une interdiction de solliciter l'employé.e*. La deuxième option est clairement la plus protectrice. En effet, un employeur insistant ou la pression des collègues qui, eux, répondraient aux sollicitations peuvent limiter la capacité à fixer ses propres limites, voire dans le pire des cas à faire valoir ses droits en justice. Ceci est encore aggravé dans certaines situations personnelles déjà complexes comme le travail précaire ou les personnes sans-papiers.

L'introduction du droit à la déconnexion figure dans le programme de notre parti, tant municipal que cantonal et c'est une chance. Car oui, le droit à la déconnexion a tout son sens et s'inscrit dans la continuité des luttes socialistes pour de meilleures conditions de travail pour toutes et tous.

---

# LE DROIT PUBLIC DU NUMÉRIQUE

## UNE PERSPECTIVE FRANÇAISE

ENTRETIEN CAUSES COMMUNES

**PAUL MOUSSIER**  
CHARGÉ D'ENSEIGNEMENT  
UNIVERSITÉ PARIS 1  
PANTHÉON-SORBONNE



*Nous n'avons pas la même législation, mais matériellement nous avons les mêmes règles, et des équivalences au titre de la cohérence économique sur le continent européen. Tour d'horizon du droit public du numérique avec le spécialiste Paul Moussier, d'un point de vue européen et français, qui sont autant de sources d'inspiration.*

**Olivia Bessat :** Paul, parle-nous de ton sujet de prédilection.

**Paul Moussier :** Je suis spécialisé dans le droit public du numérique, qui est un droit appliqué notamment aux politiques publiques d'innovation. Il recouvre trois branches principales : le droit des données, le droit des technologies (comme pour l'intelligence artificielle ou la block chain), et le droit de l'innovation (marchés publics d'innovation et autres marchés publics de technologies de l'information). D'un point de vue du marché de l'emploi, il y a un vrai besoin et par conséquent beaucoup d'offres dans ce domaine, surtout grâce aux réglementations européennes, comme le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) qui a commencé à être appliqué en mai 2018. Le RGPD a posé le cadre européen pour le traitement et la circulation des données à caractère personnel, et il a impliqué de nombreuses adaptations et développements pour les entreprises comme pour les administrations publiques.

**En parlant du RGPD, j'ai noté qu'en 2021 c'est quelques 214 millions d'euros qui sont rentrés dans les caisses européennes au titre des sanctions liées au non-respect de la réglementation. Il y a un véritable enjeu financier.**

En effet, c'est ce pouvoir de sanction qui est très intéressant avec le RGPD. Pour l'administration publique, les amendes peuvent monter jusqu'à 20 millions d'euros, et pour le secteur privé, le plafond des amendes se monte à 4% du chiffre d'affaires. Ce n'est pas rien, tout spécialement pour les Très Petites Entreprises (TPE) et les Petites et Moyennes Entreprises (PME). Ces sanctions sont également intéressantes car

elles sont quelquefois médiatisées, et aussi car elles ont mis en exergue l'argument du respect éthique du traitement des données, et donc du RGPD, comme argument de consommation et aussi de vente, comme une sorte de label. Un projet de « digiscore » est aussi en gestation, un peu comme ce qui existe sur certains aliments avec le nutriscore, et qui pourrait se traduire aussi dans les marchés publics comme critère de pondération et d'attribution du marché.

**En soit, dirais-tu que le RGPD est une petite révolution ?**

Tout à fait. Historiquement, le droit de la protection des données est quasi-né en France en 1978, via la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier de la même année, sur une logique déclarative. A cette époque, et donc pendant près de 40 ans, pour les administrations et entreprises, il s'agissait de déclarer à la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), qui est le régulateur des données personnelles, la finalité et l'usage qu'on comptait faire des données qui étaient collectées. Ce système fonctionnait relativement bien tant qu'on ne traitait pas beaucoup de données. Mais avec l'avènement d'Internet et l'augmentation des capacités de calcul et de traitement des données, c'est rapidement devenu ingérable pour la CNIL. Du coup, les responsables politiques ont décidé de mettre sur pied une nouvelle logique, dite de conformité, à travers le RGPD : les entités collectant des données doivent désormais cartographier les risques liés à la collecte de données, auditer leur usage des données, former les collaboratrices et collaborateurs. De son côté, la CNIL pourra procéder à des contrôles aléatoires, avec une part de planification en fonction de ses priorités an-

...

nuelles. La véritable révolution juridique est là. Par exemple, pour ce qui est du cloud, la CNIL va regarder les rapports contractuels entre l'Administration et ses serveurs, à la demande des citoyen-nes ou sur la base d'une plainte. On voit bien là un système d'action commune, et une véritable cohérence dans l'action de contrôle.

### Dirais-tu que les citoyen-nes se sont vraiment investi-es des questions des données ?

Absolument. Un exemple très symbolique est celui de Max Schrems, qui est à l'origine de None of Your Business (NOYB), une ONG qui utilise les meilleures pratiques des groupes de défense des droits des consommateurs, des défenseur.euses de la vie privée, des pirates informatiques et des initiatives de technologie juridique et les fusionne en une plate-forme européenne de support d'application de la loi et du RGPD. On pourrait le qualifier de citoyen-lambda, qui un jour décide de fermer son compte Facebook et veut récupérer ses données. Il n'y avait pas de RGPD à l'époque, et il envoie tout simplement un mail à Facebook, qui lui envoie une copie de ses données, et où il réalise que plusieurs de ces dernières n'ont pas été effacées à la suite de demandes précédentes. Il s'adresse alors à l'autorité de contrôle compétente en Irlande, là où est domiciliée Facebook en Europe, jusqu'à la High Court of Ireland, leur Cour Suprême, qui finit par poser une question préjudicielle à la Cour de Justice des Communautés Européennes. Le juge européen lui reconnaît le préjudice, en soulignant qu'il y a effectivement un problème de droit des données, enjoignant Facebook Ireland à effacer les données de Monsieur Schrem. Il a également annulé la décision d'adéquation et le traité d'échanges des données entre les Etats-Unis et l'Union Européenne, ce qui a permis d'ouvrir la voie d'un droit du numérique européen, obéissant à une logique complètement indépendante d'un système bien plus libéral dans son esprit.

### Comprend-on véritablement la valeur des données ?

En quelque sorte. On observe parfois un problème de compréhension quant à la valeur des données elles-mêmes. Par exemple, lorsque qu'un.e juriste spécialisé.e dans l'application du droit du numérique rédige des conventions d'échange de données, d'aucuns peuvent être surpris de ne pas y voir figurer un montant pécuniaire, et penser que ces conventions n'ont aucun enjeu financier. Mais la valeur des données n'est pas monétaire, elle réside dans la donnée elle-même. Si on prend l'exemple des données publiques, d'un point de vue de la théorie politique, elle ne peut être facturée. On

a un réel besoin des données : aujourd'hui on ne produit essentiellement que du service, via des plateformes qu'il faut nourrir de données personnelles pour faire travailler l'intelligence artificielle qui est derrière. On peut aussi vendre les données dans les Etats sans RGPD ou réglementation protectrice, dans lesquels on peut vendre des jeux de données et des accès. C'est notamment par ce biais que le scandale Cambridge Analytica est arrivé, avec une véritable mise en place de *market places* pour les vendre. Dans l'Union Européenne, on a fait le choix de réguler et de contrôler. Ce n'est pas anodin, c'est un véritable choix politique, car on pense qu'il doit y avoir une éthique quant à la collecte et à l'utilisation des données personnelles. L'Etat contrôle le jeu de données et le met à disposition via des plateformes qui lui appartiennent, en open data. Ce choix découle d'une pratique des années 1970, lorsque l'Administration découvre que les fonctionnaires mais aussi les citoyen-nes veulent avoir accès à leurs données contenues dans des documents administratifs, et donc que celles-ci doivent être ouvertes.

### L'open data est donc un choix politique fort ?

La donnée publique est une donnée produite ou émise par le service public. Il y a donc trois raisons pour promouvoir leur accès libre, en open data : d'abord des raisons politiques, puisque ces données sont financées par l'impôt. Il apparaît donc normal que ces données soient accessibles aux citoyen-nes. Ensuite, il y a une raison peut-être moins avouable, ou du moins moins avouée, qui est celle de favoriser l'innovation : en ouvrant les données publiques, on permet aux TPE, aux start-ups d'accéder à des jeux de données sans avoir à les payer, comme par exemple celles de l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN), et ce depuis la loi française du 7 octobre 2016 dite Loi pour une République Numérique, créant un principe d'ouverture des données publiques, disposant que les grandes administrations doivent ouvrir leurs données. Tel fût le cas notamment pour les applications COVID, pour accéder aux informations de disponibilités des doses. Enfin, l'open data est intéressant pour des raisons liées à la propriété des données. Celle-ci dépend des types de données disponibles. Pour ce qui est des données dites industrielles, ou non-personnelles, comme les statistiques ou les chiffres liés à la production, la propriété est simplement établie en étant celle du producteur ou de la productrice (comme par exemple une entreprise). Pour les données personnelles par contre, ça se complique : il n'y a pas de propriété en tant que telle d'un point de vue juridique. Certaines personnes militent pour que ce soit le cas, comme le libertaire Gas-

pard Koenig, mais rien n'établit qu'une donnée vous concernant vous appartienne. Le seul principe juridique qui s'approche d'une propriété établie a été dégagé par la Cour constitutionnelle allemande, dit «principe d'auto-détermination informationnelle». Vous n'êtes pas propriétaire de vos données mais vous avez des droits quant à celles-ci, comme l'accès, la modification, la portabilité. En France, nous avons ajouté le droit d'exprimer des directives mortuaires *ante mortem* pour déterminer l'avenir des données qui vous appartiennent. L'open data permet de contourner les problèmes liés à ce vide juridique.

### Comment peut-on garantir que l'intelligence artificielle respecte les principes du service public - égalité, continuité et neutralité ?

D'un point de vue technique, l'intelligence artificielle est un code informatique, un algorithme. Il faut donc l'entraîner pour qu'elle devienne de plus en plus performante, en la nourrissant de données (personnelles, photos etc...) sur la base de critères préalablement établis. On considère actuellement que l'intelligence artificielle a un niveau de reconnaissance et de lecture d'un enfant de six ans. C'était impensable il y a encore quelques années. Il faut donc lui donner de la matière «objective». Seulement comme les critères définissant celle-ci sont établis par des personnes humaines, les limites de cette objectivité sont directement corrélées à celles des programmeurs et programmeuses. Un exemple fascinant et franchement inquiétant nous vient des Etats-Unis, où des juges ont commencé à rendre des décisions sur la base de logiciels statistiques, comme le logiciel COMPAS, avec un algorithme qui prédit la récidive en fonction de données, notamment raciales, sans être capable de corréliser celles-ci avec les lieux et les circonstances. Du coup, pour pratiquer l'euphémisme, il faut vraiment insister sur le besoin absolument crucial de bien entraîner l'intelligence artificielle pour éviter des dérives monstrueuses. La souveraineté européenne en la matière pour développer «nos» propres solutions est inévitable.

D'un point de vue juridique, il faut se poser la question d'où employer l'intelligence artificielle. Nous n'en avons pas besoin partout, ni pour optimiser chaque processus ni la substituer à un travail qu'une personne humaine dotée de discernement pourrait et doit effectuer. Du fait qu'on n'a pas de technologie en propre, et qu'on est donc tributaire du prestataire à qui on achète les logiciels et donc l'intelligence artificielle qui va avec, il faut être en mesure d'instaurer des clauses de responsabilités robustes, et conséquentes.

# POUR ALLER PLUS LOIN

## UNE PETITE LISTE D'OUVRAGES SÉLECTIONNÉS PAR L'ÉQUIPE DE CAUSES COMMUNES

---

*Comment les géants du numérique veulent gouverner nos villes, La Cité face aux algorithmes*

**Jean Haëntjens,**

Rue de l'échiquier, Essais,  
collection Diagonales,  
2018

De plus en plus de décisions entrant dans la fabrique et la gestion des villes dépendent des algorithmes (voir à ce sujet l'entretien de Paul Moussier sur le droit public du numérique dans ce numéro), substituant les décisions humaines à celles prises par des machines entraînées. Un choix simplement technique, dont les répercussions seraient circonscrites aux emplois et métiers? Certainement pas, car il en va de l'histoire même de la ville et de la politique, telle qu'elle s'est écrite et va s'écrire, quand bien même ce choix de favoriser la technologie algorithmique reposerait sur un choix lui-même politique. Une mobilisation massive des géants de l'économie numérique pour dominer la ville-service numérisée peut et doit inquiéter. Il reste des pistes pour lutter contre la surveillance généralisée et la fin du libre-arbitre, et c'est tout le propos du livre de Jean Haëntjens.

---

*L'Enfer numérique,  
Voyage au bout d'un like*

**Guillaume Pitron**

Les Liens qui libèrent,  
2021

Un *like* sur une photo de vacances est-il un acte aussi anodin qu'un simple click mécanique? Guillaume Pitron nous ramène à la matérialité du numérique, au cours d'un véritable voyage, qui relève finalement plus de l'enquête, dans la géographie bien réelle du monde digital. Le constat est sans appel: ce qu'on ne peut toucher du bout du doigt a néanmoins un impact considérable sur notre environnement, au sens le plus large possible.

---

*La guerre des métaux rares,  
La face cachée de la transition  
énergétique et numérique*

**Guillaume Pitron**

Les Liens qui libèrent,  
2019

Un autre ouvrage de Guillaume Pitron qui cette fois-ci s'intéresse aux vecteurs qui nous amènent la grande révolution numérique que sont les smartphones, les tablettes, les ordinateurs et tout autre gadget et appareil nécessitant d'extraire des métaux dans leur composition. Pollution des sols, exploitation de la main d'œuvre, surexploitation des ressources abiotiques, aggravation des conflits, c'est le prix à payer par les pays extracteurs pour étancher notre soif d'appareils à l'obsolescence programmée, révélant de ce fait une dissymétrie criante entre le Nord et le Sud.

---

*L'âge du capitalisme  
de surveillance*

**Shoshana Zuboff**

Zulma, Zulma essais,  
2022

"Si c'est gratuit, c'est vous le produit", pourrait-on résumer l'ouvrage de Shoshana Zuboff, qui décrit les arcanes silicon-valonnés de l'économie du numérique et de son moteur principal: nos données. Un ouvrage essentiel pour se donner les moyens de résister, en comprenant véritablement les enjeux: «Tout comme la civilisation industrielle a prospéré aux dépens de la nature et menace désormais de nous coûter la Terre, la civilisation de l'information façonnée par le capitalisme de surveillance et son pouvoir instrumentarien sans précédent prospérera aux dépens de la nature humaine et menacera de nous coûter notre humanité.» - un extrait de l'introduction qui donne le ton de l'ouvrage.

---

NUMÉRO 59

---

CAUSES  
COMMUNES

